

pendant l'été, des gens du dehors viennent demeurer dans la province et y dépensent leur argent. Personne, j'en suis sûr, ne trouve à redire à ce qu'un étranger bienveillant achète une bouteille de bon whisky écossais au Canada et se rende à l'hôtel le plus proche pour se divertir. C'est là l'un des résultats des efforts des buveurs d'eau. Mon honorable ami (l'honorable M. Lynch-Staunton) laissait entendre tantôt qu'il faut fermer nos portes à ces visiteurs, mais je suis d'un avis contraire. Laissons-les venir vider leur bourse.

Si le bruit qui court est vrai, j'aimerais à savoir pourquoi on a donné cette assurance à des représentants du *Free Press* du Manitoba et du *Globe* de Toronto. A-t-on fait une promesse pour des motifs politiques? Faut-il priver la province de Québec d'un revenu précieux afin que ces deux journaux puissent exploiter certaines agences fanatiques? Que les honorables sénateurs lisent un article sur le temps jadis que le colonel Porter a publié dans la presse, et ils apprendront que le gouvernement américain n'a rien fait pour empêcher l'envoi de spiritueux aux sauvages de l'Ouest et que notre pays a eu bien de la difficulté à maintenir la tranquillité et le bon ordre. Nos voisins du sud n'ont pas tenté de régler la situation ici, et nous ne devrions pas nous mêler de ce qui se passe chez eux dans le moment. Libre à eux d'établir la prohibition, mais je ne veux pas que le gouvernement canadien accepte un fardeau formidable afin de favoriser les projets d'un parti politique, que celui-ci soit libéral, progressiste ou autre.

Il y a deux ou trois ans, nous avons eu un exemple du danger des entreprises de cette nature lorsque nous avons adopté, à Halifax, une nouvelle ligne de conduite à l'égard des vapeurs qui portaient des boissons fortes à l'étranger. Quel a été le résultat du changement? Le commerce qui se faisait à Halifax s'est détourné vers Terre-Neuve. La consommation des spiritueux n'a pas cessé, mais notre pays a perdu une grosse somme d'argent:

Un grand nombre de citoyens des grandes villes de l'Ouest sont venus dans la capitale discuter la situation créée par le chômage. Se propose-t-on d'y remédier en mettant une grande multitude de gens le long de la frontière?

Dans la partie de la province de Québec où je passe ma vie, il existe une forêt et il y serait très facile d'y faire la contrebande des alcools. Si la loi en interdit l'exportation, la province perdra de l'argent, mais les spiritueux continueront à franchir la frontière. Nos impôts sont assez élevés aujourd'hui; rares sont ceux qui sont assez riches pour ne pas sentir le poids du fardeau. Par conséquent, je le répète, je ne vois pas ce que nous pour-

rions attendre de bon d'une loi qui nous priverait d'un revenu sans atteindre son but véritable. On me dit qu'aujourd'hui, dans un autre endroit, les membres de deux partis politiques ont tenu des conciliabules. Je n'appartiens à aucun parti.

L'honorable M. DANDURAND: Cela est digne de mention.

Quelques VOIX: Bravo!

L'honorable M. POPE: Ces cris d'approbation et les paroles de mon honorable ami attestent que j'ai dit vrai. Je crois savoir que, dans l'un de ces conciliabules—je ne dirai pas lequel—on a consacré une demi-journée à une discussion qui a surtout consisté à combattre fortement le projet de loi. Les arguments employés dans ces conciliabules prouvent qu'une partie considérable de ce pays s'oppose à toute tentative de l'Etat dans le dessein de détourner le courant qui entraîne les spiritueux vers le sud. Je n'ai pas obtenu ce renseignement par suite d'une indiscretion; il est impossible qu'une telle réunion ait lieu sans que tout le monde sache ce qu'il s'y passe. De pareilles nouvelles s'ébruitent toujours, et je crois que ce qui est arrivé aujourd'hui a assez d'importance pour émouvoir profondément le ministère. Tout le problème est très grave, et j'aimerais à savoir quel dessein on entre-

L'honorable M. DANDURAND: A l'aide d'une interpellation, mon honorable ami de Bedford (l'honorable M. Pope) a saisi cette Chambre d'un sujet fort important. Dans le moment, je ne suis pas prêt à le suivre sur ce terrain. Il pourra se présenter une autre occasion de discuter l'affaire à maints points de vue. Tout ce que je puis dire c'est que j'apporte une réponse à mon honorable ami. La voici. Le premier ministre tient pour strictement confidentielles plusieurs des communications qu'il a eues avec diverses personnes au sujet des congés aux navires ayant des spiritueux à bord. Il considère que répondre à l'interpellation, ce serait dévoiler son secret, ce qu'il n'est pas prêt à faire.

L'honorable M. POPE: Merci.

L'honorable M. McMEANS: La réponse est satisfaisante, j'imagine.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL ADRESSE EN REPOSE

Le Senat passe à la suite du débat, ajourné hier, sur le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture des Chambres et sur la motion de l'honorable M. Horsey tendant à la présentation d'une adresse en réponse.